
596ème séance plénière

FSC Journal No 602, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 10/09
ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS DE LA VINGTIÈME RÉUNION
ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

2 et 3 mars 2010

Document de Vienne 1999 :

- (148) *Les États participants tiendront chaque année une réunion pour discuter de l'application présente et à venir des MDCS agréées. La discussion pourra s'étendre aux points suivants :*
- (148.1) – *clarification de questions découlant de ladite application ;*
- (148.2) – *fonctionnement des mesures agréées, y compris l'utilisation d'équipement supplémentaire au cours des inspections et des visites d'évaluation ;*
- (148.3) – *incidence de toutes les informations émanant de l'application de toute mesure agréée sur le processus de renforcement de la confiance et de la sécurité dans le cadre de l'OSCE ;*
- (150) *Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) organisera cette réunion. Il examinera, s'il y a lieu, les suggestions qui auront été faites à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) pour améliorer l'application des MDCS.*

Outre l'évaluation des dispositions contenues dans le Document de Vienne proprement dit et énoncées ci-dessus, la Réunion offre l'occasion de procéder à une évaluation plus générale de l'application des MDCS convenues et d'autres mesures/documents adoptés par le FCS.

I. Ordre du jour et calendrier indicatif

Mardi 2 mars 2010

- | | |
|-----------------------|--|
| 10 heures – 11 heures | Séance d'ouverture |
| | <ul style="list-style-type: none">– Ouverture de la Réunion par le Président ;– Remarques du Président du FCS ;– Présentation d'un rapport de synthèse par le Centre de prévention des conflits (CPC) ;– Présentation d'un rapport du CPC sur la Réunion des chefs des centres de vérification tenue le 14 décembre 2009 (FSC.DEC/4/09). |
| 11 h 30 – 18 heures | Séance de travail 1 : Application du Document de Vienne 1999 et échange global d'informations militaires : éclaircissements, évaluation et conclusions |
| | <ul style="list-style-type: none">– Document de Vienne 1999 :<ul style="list-style-type: none">– Échange annuel d'informations militaires ;– Planification de la défense ;– Réduction des risques ;– Activités militaires :<ul style="list-style-type: none">i) Notification préalable de certaines activités militaires ;ii) Calendriers annuels ;iii) Dispositions contraignantes ;iv) Observation de certaines activités militaires ;– Contacts :<ul style="list-style-type: none">i) Guide des meilleures pratiques sur les contacts ;– Évaluation ;– Inspection ;– Mesures régionales ;– Réseau de communications.– Échange global d'informations militaires. |
| 13 heures – 15 heures | Pause-déjeuner |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 1 (suite) |

Mercredi 3 mars 2010

10 heures – 13 heures	Séance de travail 2 : Fonctionnement et application d'autres mesures/documents adoptés par le FCS : éclaircissements, évaluation et conclusions <ul style="list-style-type: none">– Principes régissant les transferts d'armes classiques ;– Principes régissant la non-prolifération ;– Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées ;– Questionnaire sur les mines terrestres antipersonnel ;– Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ;– Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) ;– Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles ;– Principes pour les contrôles à l'exportation de MANPADS ;– Principes relatifs au contrôle du courtage d'ALPC ;– Éléments standard des certificats d'utilisation finale et des procédures de vérification pour les exportations d'ALPC.
13 heures – 15 heures	Pause-déjeuner
15 heures – 16 h 30	Séance de travail 3 : Suggestions visant à améliorer l'application des MDCS
17 heures – 18 heures	Séance de clôture <ul style="list-style-type: none">– Débat ;– Remarques finales ;– Clôture.

II. Modalités d'organisation

1. La RAEA durera deux jours et comportera des séances d'ouverture et de clôture ainsi que des séances de travail au cours desquelles seront examinés tous les sujets figurant à l'ordre du jour (I). Le calendrier indicatif donne des informations plus détaillées à ce sujet.
2. La réunion d'organisation à l'intention des présidents de séance, des coordonnateurs, des rapporteurs et du CPC se tiendra le 1er mars 2010 à 15 heures.

L'horaire de travail de la RAEA sera le suivant : 10 heures – 13 heures et 15 heures – 18 heures.

3. L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE à toutes les séances de la RAEA.
4. Les États participants assureront la présidence des séances à tour de rôle selon l'ordre alphabétique français, en commençant par l'État qui assurait la présidence de la séance plénière de clôture de la RAEA de 2009, à savoir le Canada. La présidence de la séance d'ouverture et des séances de travail sera assurée par Chypre, tandis que la séance de clôture sera présidée par la Croatie.
5. Lors des séances de travail, les débats seront axés sur les problèmes et les solutions, et il n'y aura pas de déclarations officielles. Les éventuelles déclarations nationales pour la séance d'ouverture devront être faites uniquement par écrit et distribuées à l'avance. Les séances de travail sont censées constituer des réunions très informelles d'experts nationaux, dont l'objectif sera de répondre aux questions, d'échanger des informations et de permettre un débat constructif entre les États participants. Les délégations sont vivement encouragées à présenter des explications détaillées et des exemples concrets concernant leur propre expérience en matière d'application. Elles sont invitées à présenter des contributions par écrit avant la Réunion, tant sur des points de l'ordre du jour que sur des questions connexes aux fins de leur examen éventuel. Toutes les délégations sont vivement encouragées à envoyer des experts nationaux pour participer à la RAEA.
6. Pour servir de base au travail préparatoire des délégations et des coordonnateurs, le CPC distribuera le 12 février 2010 au plus tard :
 - le résumé annuel révisé des informations échangées sur les MDSCS et le résumé des suggestions faites à la RAEA de 2009 ;
 - un rapport de synthèse sur les tendances récentes dans l'application du Document de Vienne 1999 et d'autres mesures ;
 - un rapport de synthèse sur la Réunion des chefs des centres de vérification tenue le 14 décembre 2009.
7. Deux coordonnateurs et deux rapporteurs seront désignés pour la séance de travail 1, tandis qu'un coordonnateur et un rapporteur le seront pour les séances de travail 2 et 3. La tâche des coordonnateurs consistera à faciliter les débats, les rapporteurs ayant pour tâche immédiate de présenter un bref rapport de synthèse par écrit à l'intention du Président de la séance de clôture.
8. Les coordonnateurs distribueront une liste de sujets et de questions pour faciliter les débats lors de leurs séances de travail. Pour cela, ils seront aidés par le CPC. Ils veilleront à ce que tous les domaines pertinents soient abordés. Les coordonnateurs sont également encouragés à faire porter les débats sur les suggestions susceptibles de bénéficier du soutien des délégations.
9. Les délégations dont des membres sont disposés à assumer le rôle de coordonnateur et/ou de rapporteur pour les séances de travail devraient indiquer dès que possible et, au plus tard, le 12 février 2010, le nom de ces personnes au Président du FCS. Le nom des

coordonnateurs et rapporteurs de chaque séance de travail sera communiqué à toutes les délégations le 15 février 2010 au plus tard.

10. Au cours de la première séance plénière du FCS qui suivra la RAEA, le Président de la séance de clôture fera rapport au FCS sur la RAEA et présentera le rapport du Président ainsi que ceux des rapporteurs des séances de travail. Les rapporteurs sont encouragés à transmettre leurs rapports aux États participants qui ont contribué à la séance de travail correspondante. Dans un délai d'un mois après la RAEA, le CPC distribuera un rapport écrit sur les suggestions faites au cours de la Réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS.

11. Afin que les débats au sein du FCS soient aussi productifs que possible lors de l'examen, selon qu'il y a lieu, par les États participants des suggestions faites au cours de la Réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS, il est recommandé que les délégations soumettent leurs suggestions ou leurs sujets d'intérêt sous la forme de documents de réflexion. Les débats sur les documents initiaux pourraient donner lieu à des travaux complémentaires au sein du FCS.

12. L'ordre du jour et les dates de la RAEA de 2011 seront arrêtés par une décision du FCS avant la fin de 2010.

13. Les partenaires pour la coopération et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sont invités à assister à toutes les séances de la RAEA de 2010.